

Périscolaire, accueil de
loisirs et club pré-ados



Restaurant scolaire



Portail parents Et présentation des services

Une simplification de vos démarches pour la réservation et le paiement des repas et des prestations lors de la fréquentation de vos enfants au restaurant scolaire et/ou au service enfance-jeunesse du SIDEJ.



Syndicat Intercommunal de Développement Enfance
Jeunesse des Communes d'Angles, la Jonchère et de
St Benoît sur Mer



Connexion au portail parents

Attention, l'identifiant et le mot de passe est le même pour le restaurant scolaire et le service enfance jeunesse.

Connectez-vous sur votre portail parents à l'adresse suivante :
<https://www.logicielcantine.fr/angles/>

Saisissez l'identifiant qui vous a été envoyé par la commune ou votre adresse email dans la partie « obtenir un mot de passe » et cliquez sur « envoyer ».



The screenshot shows the 'Obtenir un Mot de passe' section of the parent portal. It features a form with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a checkbox for 'Se souvenir de mon identifiant / mot de passe sur cet ordinateur', and an 'Envoyer' button. A red box highlights the 'Obtenir un Mot de passe' heading and the form fields.

Vous recevez alors automatiquement un mail contenant votre identifiant et votre mot de passe.

Vous pouvez désormais les renseigner dans la partie « connexion » prévue à cet effet.



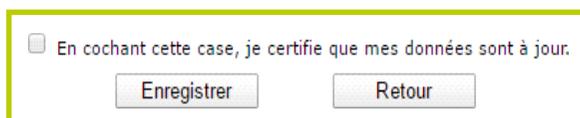
The screenshot shows the 'Connexion' section of the parent portal. It features a form with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a checkbox for 'Se souvenir de mon identifiant / mot de passe sur cet ordinateur', and a 'Connexion' button. A red box highlights the 'Connexion' heading and the form fields.

Ainsi, vous accédez à la page d'accueil du Portail Parents.

Mes infos personnelles

Depuis les boutons « Familles » et « enfants », consultez et complétez votre dossier administratif.

Cochez ensuite la case ci-dessous afin d'avertir votre collectivité de la mise à jour de vos données.



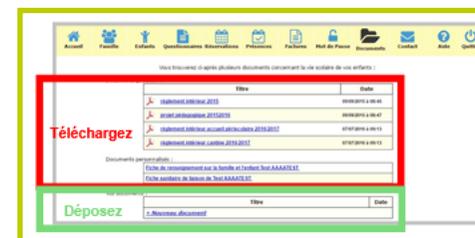
The screenshot shows a checkbox with the text 'En cochant cette case, je certifie que mes données sont à jour.' Below the checkbox are two buttons: 'Enregistrer' and 'Retour'.

Documents

Depuis le bouton « Documents », téléchargez les documents génériques et personnalisés.

Vous avez également la possibilité de déposer des documents sur le Portail.

La Mairie et le service enfance jeunesse y auront accès.



The screenshot shows the 'Documents' section of the parent portal. It features a table with columns for 'Titre' and 'Date'. A red box highlights the 'Téléchargez' button and the table. A green box highlights the 'Déposez' button and the 'Ajouter document' link.

Titre	Date
Document générique 2013	2013-01-01
Document personnalisé 2013-01-01	2013-01-01
Document personnalisé 2013-01-01	2013-01-01
Document personnalisé 2013-01-01	2013-01-01

Règlement Général sur la Protection des Données

La collectivité et son sous-traitant 3D Ouest appliquent ainsi une politique stricte pour garantir la protection des données à caractère personnel :

- Les données à caractère personnel sont traitées de manière transparente et sécurisée dans le respect du droit des personnes.
- La collectivité et son sous-traitant 3D Ouest sont engagés dans une démarche continue de protection des données à caractère personnel en conformité avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) sur la protection des données du 27 avril 2016.

La collectivité et son sous-traitant 3D Ouest met en œuvre des traitements pour la gestion des prestations de restauration, périscolaire et de centre de loisirs, les réservations et présence, leur facturation (intérêts légitimes).

Tant que cela est nécessaire au service, 10 ans après l'accès à la dernière prestation. Ce critère est basé sur le temps de conservation des données de facturation et la possibilité de contrôle par la CAF. Il est possible de faire une demande pour anonymiser manuellement les données dans le logiciel

Vous avez des droits sur vos données personnelles : droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité) et de la limitation du traitement. Vous pouvez exercer ce droit en contactant directement le service concerné

Délégués à la protection des données personnelles (DPO) déclaré auprès de la CNIL :

Logiciel 3D Ouest : dpo@3douest.com

Mairie (CCVGL) : dpo@vendegrandlittoral.fr

IFAC : dpo@ifac.email

Restaurant scolaire



PUBLIC

Enfants scolarisés de la Petite Section au CM2 à l'école du Dauphin Bleu et à l'école Ste Thérèse.

HORAIRES ET JOURS DE FONCTIONNEMENT

Uniquement les jours scolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
2 services : 12h et 12h50

TARIFS

En vigueur au 20/07/2021	Repas	Informations complémentaires
QF 0-500	0.80€	Enfants d'Angles, la Jonchère et St Benoist sur Mer.
QF 501-1 000	0.90€	
QF 1001 à 1 999	1.00€	
QF +2 000	1.10 €	
	5.40 €	Enfants des autres communes sans participation des collectivités de résidence.

En cas de non-réservation et d'absence non justifiée :
Pénalité : **prix du repas + 5.50€**
(à partir du 2ème oubli ou de la 2ème absence non justifiée)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes demandes de réservations ou déclarations d'absences, merci de prévenir la Mairie le plus rapidement UNIQUEMENT PAR MAIL : pop.elec@angles.fr

MENUS

Pour signaler une allergie ou un PAI, merci de contacter directement le restaurant scolaire au 02.51.28.90.99

Le menu peut être amené à changer en fonction des arrivages et des disponibilités. Suite à la loi Egalim, le restaurant scolaire est dans l'obligation de proposer une fois par semaine un menu végétarien.

Réservation et inscription

RESERVATION



IMPORTANT

A effectuer avant le mardi matin 8h pour la semaine suivante. Le tarif des repas sera majoré en cas de non réservation.

Soyez vigilant sur les réservations en fin de mois notamment quand le mois suivant commence en cours de semaine, sinon, votre enfant ne sera pas inscrit pour la semaine entière.

En cas de non-réservation, un repas de substitution sera servi à votre enfant.

ANNULATION

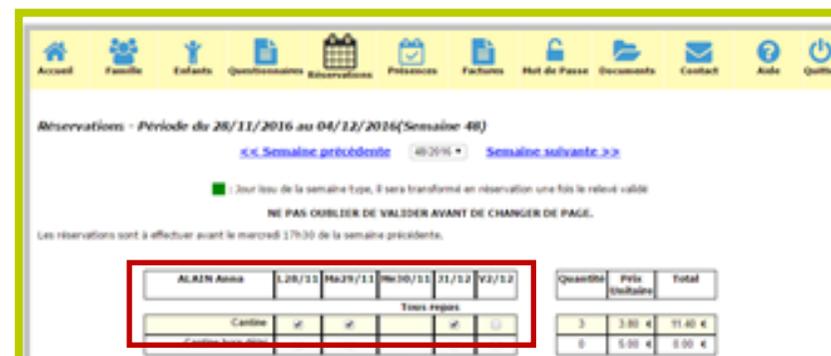
Il incombe aux familles de prévenir LA MAIRIE (**pas de facturation si prévenance avant 9h30 en cas d'absence***). En aucun cas, les écoles ne préviendront de l'absence en classe de votre enfant.

***Attention, seules les annulations pour cause de maladie et motifs impérieux sont possibles (les changements de planning de travail et les départs en vacances doivent être anticipés et ne feront pas l'objet d'annulation).**

Depuis le bouton « **réservations** », vous accédez au planning de votre enfant.

En quelques clics, vous ajoutez ou annulez des réservations.

Le montant total de vos réservations se calcule automatiquement.



Astuce : En cliquant sur la prestation en noir (cantine par exemple), toutes les cases de la ligne se cochant automatiquement.

Accueil périscolaire

Syndicat Intercommunal de Développement Enfance
Jeunesse des Communes d'Angles, la Jonchère et de St
Benoist sur Mer



PUBLIC

Enfants scolarisés de la TPS au CM2 à l'école du Dauphin Bleu et à l'école Ste Thérèse.

HORAIRES ET JOURS DE FONCTIONNEMENT

Uniquement les jours scolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30

LIEUX D'ACCUEIL

Accueil périscolaire du matin

Ecole du Dauphin Bleu : petite salle du restaurant scolaire (accès par la rampe côté parking)

Ecole Ste Thérèse : accueil de loisirs

Accueil périscolaire du soir

Ecole du Dauphin Bleu : accueil de loisirs

Ecole Ste Thérèse : petite salle du restaurant scolaire (accès par la rampe côté parking)

TARIFS (délibération n°11/01/21-04)

	1/2 heure *	Informations complémentaires	Pénalité applicable à partir du 2ème oubli ou retard
QF 0-500	0.45€	Compris dans le tarif : *le petit déjeuner servi jusqu'à 8h (prévenir l'animatrice) *et le goûter varié et équilibré	Retard des familles (à partir de 18h40) : 15€ / famille Absence sans prévenance : Matin : 1.65€ / enfant Soir : 2.20€ / enfant Absence avec prévenance : Pas de pénalité Non-réservation : Pas de pénalité mais refus possible de l'enfant
QF 501-700	0.55€		
QF 701-900	0.55€		
QF 901-1200	0.55€		
QF +1200	0.55€		
Hors SIDEJ	0.55€	Toute 1/2 heure entamée est due.	

*Gratuité du 3ème enfant, présent aux mêmes horaires

Réservation et inscription

IMPORTANT	RESERVATION		ANNULATION
	Lundi et mardi	Le vendredi (précédent) à 18h30 maximum sur le portail famille	
Jeudi et vendredi	Le lundi à 18h30 maximum sur le portail famille	<u>Sans réservation</u> , l'accès de votre enfant pourra être <u>refuser en fonction des places disponibles</u> .	

NB : Soyez vigilant sur les réservations en fin de mois notamment quand le mois suivant commence en cours de semaine, sinon, votre enfant ne sera pas inscrit pour la semaine entière.

Depuis le bouton « réservations », vous accédez au planning de votre enfant.

En quelques clics, vous ajoutez ou annulez des réservations.

Le montant total de vos réservations se calcule automatiquement.

ALAIN Anna	1.28/11	Ma29/11	Me30/11	31/11	V2/12	Quantité	Prix Unitaire	Total
Tous repas								
Cantine	<input checked="" type="checkbox"/>	3	3.80 €	11.40 €				
Cantine hors délai	<input type="checkbox"/>	0	5.00 €	0.00 €				
Périscolaire								
Garde-matin	<input checked="" type="checkbox"/>	0	1.50 €	0.00 €				
Garde-soir	<input checked="" type="checkbox"/>	2	1.50 €	3.00 €				
Transport								
Bus matin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	0.00 €	0.00 €
ALSH								
ALSH mercredi	<input type="checkbox"/>	0	10.00 €	0.00 €				
ALSH vacances	<input type="checkbox"/>	0	15.00 €	0.00 €				
TAP								
TAP Théâtre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	0.00 €	0.00 €
Total						3		14.40 €

Accueil de loisirs

Syndicat Intercommunal de Développement Enfance
Jeunesse des Communes d'Angles, la Jonchère et de St
Benoist sur Mer



PUBLIC

Enfants scolarisés de la maternelle au primaire des communes du SIDEJ et des communes extérieures

HORAIRES ET JOURS DE FONCTIONNEMENT

Les **mercredis en période scolaire** et tous les jours pendant les **vacances scolaires** (sauf Noël):

En journée : de 9h à 17h avec repas (accueil des enfants jusqu'à 9h30 maximum)

En ½ journée :

*Matin : sans repas : jusqu'à 12h30 et avec repas : jusqu'à 14h

*Après-midi sans repas : à partir de 13h30 et avec repas : à partir de 12h

Accueil péricentre : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30

LIEUX D'ACCUEIL

Mercredis : accueil de loisirs

Vacances scolaires : accueil de loisirs SAUF si plus de 30 enfants /jour :

3-5 ans : accueil de loisirs

6-11 ans : petite salle du restaurant scolaire (accès par la rampe côté parking)

TARIFS (délibération n°11/01/21-04)

	J avec repas	1/2 J avec repas	1/2 J sans repas	Forfait semaine <u>avec</u> repas	1/2 h* péricentre	Informations complémentaires
QF 0-500	7.20€	4.05€	3.15€	33.00€	0.45€	Compris dans le tarif : - le petit déjeuner servi jusqu'à 8h (prévenir l'animatrice), - le goûter varié et équilibré, - et les activités, les sorties ...
QF 501-700	9.20€	5.17€	4.03€	41.00€	0.55€	
QF 701-900	11.52€	6.48€	5.04€	55.00€	0.55€	
QF 901-1200	12.40€	10.90€	8.00€	57.00€	0.55€	
QF +1200	12.40€	10.90€	8.00€	57.00€	0.55€	Toute 1/2 h entamée est due.
Hors SIDEJ	17.00€	12.40€	9.50€	80.00€	0.55€	Pénalité de retard de 15€ s'appliquera dès 18h40

*Gratuité du 3ème enfant, présent aux mêmes horaires

Réservation et inscription

IMPORTANT Mercredi	RESERVATION		ANNULATION	
	48h avant sur le portail famille (lundi précédent à 18h30 au plus tard)	Sans réservation, votre enfant ne pourra pas accéder à l'accueil de loisirs.	48h avant sur le portail famille	L'annulation sera facturée et due sauf en cas de maladie sur transmission d'un certificat médical au nom de l'enfant dans les 48h
Vacances scolaires	Date limite mentionnée sur le programme d'animation. Après cette date, les réservations ne seront plus possible sur le portail familles, il faudra contacter la directrice.	L'accueil péricentre ne nécessite pas de réservations au préalable	Sur le portail famille jusqu'à la date limite de réservation, puis par mail ou sms auprès de la directrice.	

NB : Pour les vacances scolaires, après la date limite d'inscription, le portail famille est bloqué pour les réservations et les annulations car le logiciel ne peut pas générer de liste d'attente, celle-ci est donc faite par la directrice.

Depuis le bouton « **réservations** », vous accédez au planning de votre enfant.

En quelques clics, vous ajoutez ou annulez des réservations.

Le montant total de vos réservations se calcule automatiquement.

Réservations - Période du 28/11/2016 au 04/12/2016 (Semaine 48)

<< Semaine précédente 48/2016 Semaine suivante >>

■ : Jour issu de la semaine type, il sera transformé en réservation une fois le relevé validé

NE PAS OUBLIER DE VALIDER AVANT DE CHANGER DE PAGE.

Les réservations sont à effectuer avant le mercredi 17h30 de la semaine précédente.

ALAIN Anna	L28/11	Ma29/11	Me30/11	11/12	V2/12	Quantité	Prix Unitaire	Total
Tous repas								
Cantine	<input checked="" type="checkbox"/>	3	3.80 €	11.40 €				
Cantine hors délai	<input type="checkbox"/>	0	5.00 €	0.00 €				
Péricolaire								
Garderie matin	<input type="checkbox"/>	0	1.50 €	0.00 €				
Garderie soir	<input checked="" type="checkbox"/>	2	1.50 €	3.00 €				
Goûter	<input type="checkbox"/>	0	2.00 €	0.00 €				
Transport								
Bus matin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	0.00 €	0.00 €
ALSH								
ALSH mercredi	<input type="checkbox"/>	0	10.00 €	0.00 €				
ALSH vacances	<input type="checkbox"/>	0	15.00 €	0.00 €				
TAP Théâtre								
TAP Théâtre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	0.00 €	0.00 €
Total	3	2	0	1	1			14.40 €

Club Pré-Ados

Syndicat Intercommunal de Développement Enfance Jeunesse des Communes d'Angles, la Jonchère et de St Benoist sur Mer



PUBLIC

Jeunes scolarisés du CM2 à la 3^{ème} résidants à Angles, la Jonchère et St Benoist sur Mer

HORAIRES ET JOURS DE FONCTIONNEMENT

Les mercredis en période scolaire : de 14h à 18h

Tous les jours pendant les vacances scolaires (*sauf Noël*) : de 14h à 18h et le jeudi de 17h30 à 21h30

LIEUX D'ACCUEIL

Club Pré-Ados (ancien foyer des jeunes), dans le prolongement de la salle omnisports

TARIFS (délibération n°11/01/21-04)

Inscription pour une année scolaire	10 € / enfant	Pénalité
Activités diverses (<i>grands jeux, accueil...</i>)	Gratuit	4€
Atelier (<i>cuisine, bricolage, soirée</i>)	4.60 €	4.60€
Stage	5 €/jour	5€ / jour
Sortie (<i>cinéma, patinoire</i>)	4.60 €	4.60€
Sortie avec prestataire et/ou intervenant (<i>char à voile, surf, karting, laser game...</i>)	10 €	10€

Les tarifs sont mentionnés sur le programme d'animation.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En dessous, d'un effectif de 3 jeunes minimum, l'activité pourra être annulé. La directrice ou l'animatrice préviendra alors la famille.

Les modalités de fonctionnement sont précisées sur le programme d'animation transmis aux familles.

Réservation et inscription

	RESERVATION	ANNULATION
IMPORTANT Mercredi	48h avant sur le portail famille (<i>lundi précédent à 18h30 au plus tard</i>)	48h avant sur le portail famille
Vacances scolaires	Date limite mentionnée sur le programme d'animation. Après cette date, les réservations ne seront plus possible sur le portail familles, il faudra contacter la directrice.	Sur le portail famille jusqu'à la date limite de réservation, puis par mail ou sms auprès de la directrice.
	Sans réservation, votre jeune ne pourra pas accéder au Club Pré-Ados.	L'annulation sera facturée et due sauf en cas de maladie sur transmission d'un certificat médical au nom du jeune dans les 48h

NB : Pour les vacances scolaires, après la date limite d'inscription, le portail famille est bloqué pour les réservations et les annulations car le logiciel ne peut pas générer de liste d'attente, celle-ci est donc faite par la directrice.

Depuis le bouton « réservations », vous accédez au planning de votre jeune.

En quelques clics, vous ajoutez ou annulez des réservations.

Réservations - Période du 28/11/2016 au 04/12/2016 (Semaine 48)

NE PAS OUBLIER DE VALIDER AVANT DE CHANGER DE PAGE.

Les réservations sont à effectuer avant le mercredi 17h30 de la semaine précédente.

ALAIN Anna	128/11	Ma29/11	Me30/11	11/12	V2/12	Quantité	Prix Unitaire	Total
Tous repas								
Cantine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3	3.80 €	11.40 €
Cantine hors délai	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0	5.00 €	0.00 €
Périscolaire								
Garderie matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0	1.50 €	0.00 €
Garderie soir	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	1.50 €	3.00 €
Gôter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0	2.00 €	0.00 €
Transport								
Rus matin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	0.00 €	0.00 €
Club Pré-Ados								
Activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0	10.00 €	0.00 €
TAP								
TAP Théâtre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	0.00 €	0.00 €
Total	3	2	0	1	1			14.40 €

Séjours d'été

Syndicat Intercommunal de Développement Enfance Jeunesse des Communes d'Angles, la Jonchère et de St Benoist sur Mer



PUBLIC

Enfants et jeunes en classe de PS jusqu'à la 3ème des communes du SIDEJ et des communes extérieures. Une priorité est accordée aux enfants résidants sur les communes du SIDEJ.

HORAIRES ET JOURS DE FONCTIONNEMENT

Séjour PS-MS et GS : 2 jours et 1 nuit

Séjour CP au CM1 : 3 jours et 2 nuits

Séjour CM2 à la 3ème : 5 jours et 4 nuits

LIEUX D'ACCUEIL

Dans des campings ou des locaux déclarés et agréés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

TARIFS

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil d'administration du SIDEJ, ils seront communiqués aux familles lors de la diffusion de la plaquette de présentation des séjours.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le projet pédagogique et de fonctionnement ainsi que le trousseau du séjour vous est remis au moment de l'inscription.

Réservation et inscription

Les modalités de réservation pour les séjours vous seront communiquées sur la plaquette de présentation des séjours qui sera mise en ligne sur le portail familles entre avril et début juin.

Factures et paiement

Depuis le bouton « **Factures** », vous consultez l'historique de vos factures, vous avez le choix du mode de règlement :

	Restaurant scolaire	Service enfance jeunesse
Prélèvement	Après complétude d'un mandat SEPA <u>auprès de la mairie</u>	Après complétude d'un mandat SEPA <u>auprès de la directrice de l'ALSH</u>
Paiement en ligne⁽¹⁾	En cliquant sur le bouton Payer par CB	
Chèques et espèces*		Chèque à l'ordre : Régie de recettes SIDEJ
ANCV et CESU*		Attention, montant exact de la facture à régler (<i>pas de report/déduction possible sur les prochaines factures</i>)

(1) Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires sur la plateforme de paiement en ligne TIPI. Une fois votre paiement effectué, un mail de confirmation vous sera envoyé.

Attention, si vous ne réglez pas la facture à la date d'échéance, le bouton « payer par CB » disparaît. Auquel cas, vous devrez régler votre facture avec un autre mode de paiement. La disparition du bouton n'implique pas que la facture est été réglée.



*Ces règlements sont à envoyer ou à déposer à l'accueil de loisirs auprès de la directrice du service enfance jeunesse.

ASTUCE : afin de vérifier plus facilement du règlement ou non de vos factures, il vous suffit de regarder la couleur : **en noir**, il s'agit des factures impayées et **en vert** celles qui ont été réglées.

RETARD(S) DE PAIEMENT

En cas de non paiement, le SIDEJ et/ou la mairie se verra contraint de lancer une procédure d'impayée avec lettres de rappel puis titre exécutoire au Trésor Public ou huissier de justice.

Les familles connaissant des difficultés financières peuvent s'adresser à la mairie pour le restaurant scolaire et à la directrice de l'Accueil de Loisirs pour le service enfance jeunesse, des facilités de paiement pourront alors être proposées pour permettre le règlement échelonné des factures.

En cas d'impayés consécutifs, le SIDEJ et/ou la mairie se réserve le droit de refuser l'accès aux différents services.

Extrait du projet pédagogique (service enfance jeunesse)

Le projet pédagogique a été pensé, discuté et élaboré par l'équipe d'animation, il prend en compte les orientations éducatives du SIDEJ ainsi que les valeurs et principes pédagogiques de l'IFAC.

En s'inscrivant dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur, ce projet est une ligne de conduite pour l'équipe d'animation afin de répondre au mieux aux attentes éducatives des communes du SIDEJ, des familles, des enfants et des jeunes.

L'équipe a défini 3 axes pédagogiques :

Offrir un service de qualité

- Une équipe d'animation permanente
- Impliquer les familles
- Être garant de la sécurité du public accueilli
- Créer de la cohérence et de la continuité entre les services

Favoriser l'épanouissement individuel

- Développer l'estime de soi
- Accompagner vers l'autonomie
- Développer des savoir-être et savoir-faire
- Adapter la vie quotidienne selon le rythme et le besoin du public

Favoriser le vivre-ensemble

- Favoriser les situations d'échanges et de partage
- Favoriser et développer l'apprentissage à la socialisation
- Permettre l'apprentissage des règles de vie en collectivité
- Découvrir et s'approprier son territoire

Le projet pédagogique est susceptible d'évoluer au fil des bilans et des échanges avec l'équipe, les familles et les enfants. Il est évalué et réactualisé à chaque rentrée scolaire.

Règlement intérieur (Restaurant scolaire et service E-J)

RAPPEL DES REGLES DE VIE

Des règles de vie sont établies entre les enfants/jeunes et l'équipe d'animation et les agents de la restauration scolaire en fonction des règles négociables et non-négociables. En résumé, chacun doit :

- Respecter toute personne, adulte et enfant (ni injure, ni violence),
- Respecter les biens d'autrui (vêtements, sac, ...),
- Respecter les équipements et le matériel (pas de dégradation),
- Veiller à la propreté des lieux.

Durant ces différents temps, les enfants/jeunes sont placés sous la responsabilité du personnel d'encadrement. Les enfants/jeunes doivent se conformer aux directives de ce personnel, le respecter et inversement.

En cas de manquement, le personnel rappellera les règles, puis, en cas de récidive, les parents seront avertis et l'enfant/jeune pourra être exclu du service de manière temporaire ou définitive (selon la gravité des faits).

DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'enfant ne doit porter aucun objet de valeur (bijoux, portable, console de jeux, ...), ni de jeux ou de jouets. Les services déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

La détention d'objets dangereux et/ou portant atteinte à la moralité est interdite et ils seront confisqués. Les enfants/jeunes doivent respecter les installations et le matériel. Toute dégradation (matériel, végétation, locaux) sera sanctionnée et les parents devront rembourser les frais occasionnés.

Pour le service enfance jeunesse, il est vivement conseillé de vêtir vos enfants de tenues fonctionnelles et que ne craignent rien. Pour les maternelles, merci de prévoir une tenue de rechange.

SECURITE

Toute personne venant chercher un enfant, doit être habilitée par les responsables légaux de l'enfant et doit être munie d'une pièce d'identité.

Pour le service enfance :

- Les enfants doivent être accompagnés et récupérés dans la structure,
- Le portail situé à l'entrée de l'accueil de loisirs doit être fermé avec le loquet par un adulte à chaque entrée et sortie

Informations et contact

POUR LA RESTAURANT SCOLAIRE



Mairie

1 place du Colonel Arnaud Beltrame - 85750 ANGLES
02.51.97.52.24

Inscription, réservation et annulation :

Johanna FAUCON, chargée des affaires scolaires
Mail : pop.elec@angles.fr

Facturation :

Céline PINEAU, agent administratif – Assistante financière
Mail : comptabilite@angles.fr



Restaurant scolaire

Rue Jean Barbot - 85750 ANGLES
02.51.28.90.99
Mail : restosco@angles.fr

POUR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Service enfance et jeunesse

4 Rue Albert Deman 85750 ANGLES
02 51 28 43 01 / 07 62 57 76 85

Sandy MONTASSIER, Directrice - Coordinatrice Enfance Jeunesse
Mail : sandy.montassier@angles.ifac.asso.fr



Màj le 30/07/2021